

DEMANDE INDIVIDUELLE  
DE BOURSE DEPARTEMENTALE AUX COLLEGIENS

-----  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

**Bourse réservée aux élèves :**

- domiciliés en Dordogne,
- fréquentant une classe de collège,
- bénéficiant des bourses nationales.

**Pièces à joindre :**

- justificatif de domicile,
- selon les cas (voir page 3) : RIB et notification d'attribution de bourse

**Dossier à adresser complet par la famille ou le collège avant le 31 janvier 2021.** Le cachet de la poste fait foi.

L'ÉLÈVE (écrire en lettres MAJUSCULES)	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	CLASSE FREQUENTEE
NOM : .....	.....	
.....	.....	
PRENOMS : .....	Ville : .....	.....
.....		
Date de Naissance : .....		

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		
<input type="checkbox"/> Dossier complet	Dossier incomplet ou pièces manquantes : <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Encadré non complété par le collège <input type="checkbox"/> RIB <input type="checkbox"/> Notification d'attribution de bourse	Refus <input type="checkbox"/> Non boursier <input type="checkbox"/> Domicilié hors département <input type="checkbox"/> Hors délais

## LE DEMANDEUR

Merci de renseigner toutes les informations demandées

Madame             Monsieur

NOM (en majuscule) : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse (*joindre un justificatif de domicile*) : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

## AUTRES ENFANTS DU FOYER

NOM-Prénom	Date de Naissance	Etablissement scolaire
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre demande de bourse. Les destinataires de ces données sont les agents habilités du Département de la Dordogne.

Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de corrections des données nominatives vous concernant en adressant un courrier à l'adresse suivante : Département de la Dordogne, 2 rue Paul-Louis Courier, CS 11200, 24019 Périgueux Cedex

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature du demandeur :

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Remplace le certificat de scolarité et la notification d'attribution de bourses des collèges

Collège : ..... Classe fréquentée : .....

Boursier : E1  E2  E3  Externe  Demi-pensionnaire

Date, signature et cachet de l'établissement :

## MONTANT ET VERSEMENT DE LA BOURSE DEPARTEMENTALE

En fonction du taux de la bourse des collèges : Echelon 1 : 60 € Echelon 2 : 80 € Echelon 3 : 100 €

La bourse départementale est versée :

- Aux collèges publics et privés de Dordogne, aux MFR qui peuvent déduire la bourse des frais de demi-pension de la famille ou la reverser sur le compte bancaire de la famille.
- Directement aux familles pour les élèves de classe de collège scolarisés dans un établissement extérieur à la Dordogne ou en classe de collège au sein de LEP et LEGTA.

## DOCUMENTS A JOINDRE À LA DEMANDE

- **Dans tous les cas** : Justificatif de domicile
- **Etablissement scolaire en dehors du département de la Dordogne** : RIB
- **Classe de collège en LEP et LEGTA** : RIB et Notification d'attribution de bourse

## OU REMETTRE CE DOSSIER ?

A l'Etablissement scolaire ou au Conseil départemental : Direction de l'Education, Conseil départemental de la Dordogne, 2 rue Paul Louis Courier, CS112200, 24019 PERIGUEUX CEDEX

## RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à :

Laurent HAUPTMANN au 05-53-02-01-81 - l.hauptmann@dordogne.fr  
Direction de l'Education, Bureaux situés 2 place Hoche  
Espace Culturel François Mitterrand, 24000 PERIGUEUX